

SOUS DOSSIER 7 : PRÉSENTATION DE L'ACCÈS À LA PLAGE « ANCONE 5 »



Table des matières :

Sous dossier 7 : PRESENTATION DE L'ACCES A « ANCONE 5 »

7.1 – Présentation de l'accès.....	94
7.2 – Contexte environnemental.....	95
7.3 – Emprise foncière.....	96
7.4 – Justification du tracé.....	99

7.1 PRÉSENTATION DE L'ACCÈS

L'accès au rivage de la mer « Ancone 5 » est situé au lieu dit « Ancone » route de Pevani, coordonnées GPS 1174652.350 N, 6121452.685 E. Sa longueur totale s'élève à 135 mètres linéaires entre la voie publique et le rivage de la mer (**cf figure n°37**).

Il est constitué d'un cheminement existant à usage collectif. Il commence en bordure de la route communale de Pevani, environ soixante mètres avant « l'Auberge d'Ancone » quand on se dirige vers Pevani.

L'entrée de l'accès se fait par une ouverture pérenne dans un portail en très mauvaise état. Il laisse un accès libre aux usagers. L'accès est régulièrement emprunté et permet de rejoindre le rivage de la mer. L'accès est large, il évolue entre deux murets rehaussés d'un grillage.

Coordonnées GPS de la fin de l'accès : 1174518.329 N, 6121439.734 E

7.2 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Le tracé envisagé de la servitude de passage des piétons transversale au rivage de la mer « Ancône 5 » sur le territoire de la commune de CALCATOGGIO n'est situé dans aucune zone écologique sensible.

Interrogé, le service de la Mission Patrimoine Naturel et Biodiversité (MPNB) de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Corse-du-Sud, nous fait savoir que le site, artificialisé, ne présente aucun enjeu en matière de biodiversité.

Avis environnemental de la Mission Patrimoine Naturel et Biodiversité (MPNB) sur l'accès à la plage de la « Ancône 5 » :



7.3 EMPRISE FONCIÈRE

Les parcelles D 2026 et D 2027 sont concernées par le projet de cette servitude de passage des piétons transversale au rivage de la mer « Ancone 5 » (cf figure n°37).

Il s'agit d'un accès existant, à usage collectif, libre d'accès qui permet de rejoindre le rivage de la mer depuis la voirie publique.

Les parcelles précitées sont la propriété de :

- **Mme Marie Elizabeth Paule AVOGARI DE GENTILI DE BRANDO épouse MEUDEC** (26/01/1945 à AJACCIO), Lieu dit Ancone, 20111 CALCATOGGIO ;
- **M. Bernard Yves Jean MEUDEC** (31/05/1941 au SAINT-MANDE), Lieu dit Ancone, 20111 CALCATOGGIO .

Ces informations ont été recueillies auprès des services de la publicité foncière et de l'enregistrement et de la direction générale des finances publiques (données 2023).

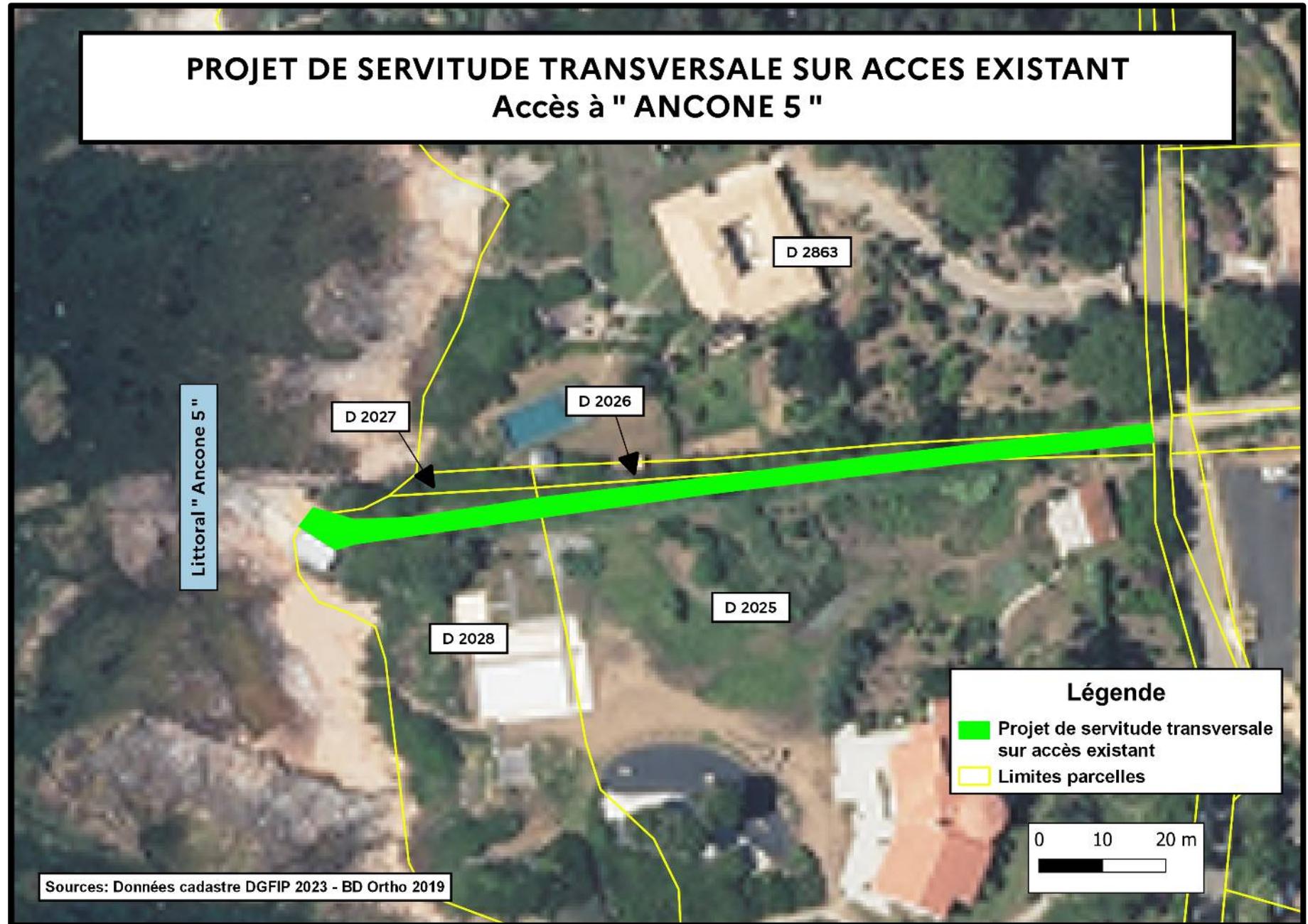
La surface du projet de servitude sur la parcelle privée ci-dessus est de 353 mètres carrés, sa longueur totale est de 135 mètres linéaires.

Ce projet de servitude est bordé par les parcelles D 657, D2025 et D 2028 :

- **D657** est la propriété de la **société F D B (Siret : 41921486100017)** sise 7 rue Monsieur à PARIS (07). En source libre (Société.com) la gérante de cette société depuis 2004 est Isabelle FROTIER DE BAGNEUX.

- **D 2025 et D 2028** sont la propriété de la **SCI KYRIANA (Siret : 53419205900010)** sise 36 rue Rivay à LEVALLOIS PERRET (92). En source libre (Société.com) la gérante de cette société depuis 2011 est Karine COUEDIC.

Figure n°37



7.4 JUSTIFICATION DU TRACÉ

L'article L121-34 du code de l'urbanisme qui fixe les conditions de création de la servitude transversale prévoit que cette dernière peut être instituée « sur les voies et chemins privés d'usage collectif existants, à l'exception de ceux réservés à un usage professionnel ».

Il précise que : « cette servitude a pour but de relier la voirie publique au rivage de la mer ou aux sentiers d'accès immédiat à celui-ci, en l'absence d'accès public situé à moins de cinq cents mètres et permettant l'accès au rivage. »

Le constat réalisé par deux agents commissionnés et assermentés de la direction de la mer et du littoral de Corse (DMLC), atteste de l'existence d'un chemin piétonnier, libre d'accès, entre la route de Pevani et le rivage de la mer. Il donne accès à une partie rocheuse du littoral.

Les coordonnées GPS du départ de la servitude de passage des piétons : 1174652.350 N, 6121452.685 E

Les coordonnées GPS de la fin de la servitude de passage des piétons : 1174518.329 N, 6121439.734 E

L'accès est facilement praticable. Il commence en bordure de la route communale de Pevani, environ soixante mètres avant « l'Auberge d'Ancone » (**cf figure n°38**). L'entrée de l'accès se fait par une ouverture dans un portail en très mauvais état, laissant un passage libre aux usagers (**cf figure n°39**). Le cheminement évolue ensuite entre les limites des parcelles D 0657, D2025 et D 2028. Le passage est large, débroussaillé, et donne accès à une partie rocheuse du littoral (**cf figures n°40 et 41**). Le cheminement entre la voirie publique et le rivage de la mer est aisé. La largeur de cet accès est comprise entre 2 et 3 mètres.

Le tracé répond aux critères indiqués à l'article L121-34 du code de l'urbanisme.



Figure n°38 : Vue du début de l'accès à la mer « Ancone 5 » depuis la route de Pevani



Figure n°39 : Vue de l'entrée de l'accès « Ancone 5 ». Les usagers empruntent l'ouverture menant à un chemin bien marqué menant au rivage.



Figure n°40 : Vue du passage permettant de rejoindre le rivage de la mer. Il est possible d'y distinguer une trace laissée par les usagers empruntant cet accès.



Figure n°41 : Vue de la fin de l'accès « Ancone 5 », avec présence d'un garage prolongé d'une mise à l'eau.

Même si dans un rayon de cinq cents mètres il existe d'autres chemins d'accès au littoral (cf figure n°42), l'accès à la mer « Ancone 5 » est le seul desservant cette partie du littoral totalement enclavée par des parois rocheuses (cf figure n° 43). Cet accès, d'une longueur totale de 135 mètres linéaires, est aujourd'hui le seul moyen de pouvoir rejoindre cette partie isolée du littoral.

Figure n° 42

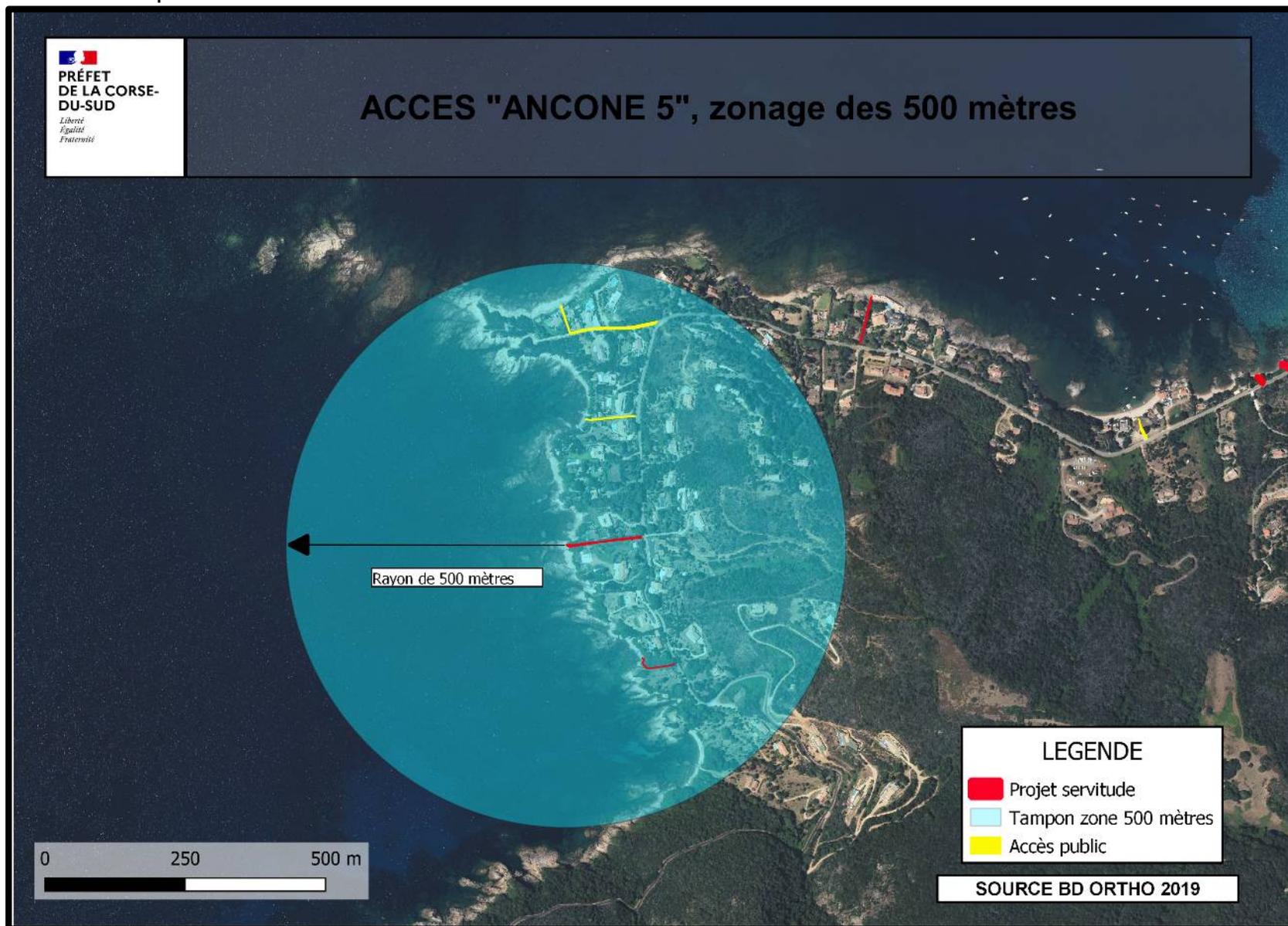


Figure n°43



